

N° 2018/E6/053

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Petr'Antone TOMASI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : RELANCE DU PROJET DE REHABILITATION DU PAISOLU D'AITONE.

VU la délibération N°15/245 AC du 2 octobre 2015 approuvant le projet de réhabilitation du Paisolu d'Aitone,

CONSIDERANT que cette délibération confie la maîtrise d'ouvrage du projet à l'Agence d'Urbanisme et de l'Energie (AUE) et l'exploitation future du site au Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC),

CONSIDERANT l'inscription du projet de réhabilitation du Paisolu d'Aitone au schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne, approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 février 2017,

CONSIDERANT l'inscription de crédits relatifs au projet au Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour 2018,

CONSIDERANT les problématiques juridiques relatives à la mise en œuvre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'ex Collectivité Territoriale de Corse et l'AUE soulevées par le conseil exécutif lors de la séance des questions orales du 23 juin 2016,

CONSIDERANT les travaux de préfiguration à l'exploitation du site produits par le CSJC sur les bases d'un projet de mise en valeur orienté vers les enjeux environnementaux, par le développement des sports et activités de pleine nature, l'accueil de sportifs en stages de préparation et de mineurs ou jeunes adultes (accueil de mineurs, classes vertes, échanges européens...),

CONSIDERANT que le projet d'exploitation a vocation à se déployer en complément et non en concurrence avec les activités et services proposés dans les villages voisins,

CONSIDERANT la mobilisation des élus locaux et leur adhésion au projet de réhabilitation du Paisolu,

CONSIDERANT l'opportunité d'héberger sur le site du Paisolu des services publics connectés aux villages des Dui Sevi et répondant à leurs besoins,

CONSIDERANT l'attachement des populations du Pumontu et, plus largement de la Corse, au Paisolu d'Aitone,

CONSIDERANT l'évolution préoccupante du bâti existant et l'urgence absolue de débiter les opérations de rénovation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son engagement pour la renaissance du Paisolu d'Aitone.

PRECONISE, eu égard à la dégradation du site, le lancement de la phase opérationnelle de réhabilitation du Paisolu dans les meilleurs délais.

DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de réactiver le comité de pilotage dédié à l'avenir du Paisolu, dès le début du dernier trimestre de l'année 2018, afin de préciser le projet d'exploitation future au regard de l'évolution du dossier.